

La Nature en Ville

1, rue Marcel PONNAVOY 35200 RENNES

lanatureenville@gmail.com

<https://www.facebook.com/NatureEnVilleRennes/>



Rennes le 11 juin 2022

M Claude JOUEN

Maire de Rennes

Président de la Communauté de commune

Pays de val d'Ille et d'Aubigné

Mme et Mr les membres du Conseil Municipal de MELESSE

Mairie de MELESSE 20, route de Rennes

35 520 MELESSE

Visite suite alerte abattage de grands arbres groupe scolaire (sans nom?) au centre Ville de MELESSE:

Monsieur le Maire de MELESSE et Président de la comcom du Pays du Val d'Ille et d'Aubigné
Mme et Mr les adjoints et conseillers municipaux

Notre association se trouve depuis de trop nombreux mois sollicité régulièrement par les habitants du Pays de Rennes (son périmètre statuaire). Ces derniers sont choqué.e.s de voir le patrimoine végétal mutilé et rasé pour des intérêts souvent assez obscurs. Nous avons entendu ce matin une version à MELESSE, nous aimerions à présent connaître la vôtre.

En effet, nous avons été saisi par des membres de votre Conseil municipal et précisons c'est bien pour les grands arbres menacés que nous avons ce matin réalisé en urgence une visite in situ, nous vous en informons présentement.

12 arbres seraient menacés, tous sont pourtant sains et strictement protégés au titre de l'art L350-3 du code de l'environnement, qu'en est-il exactement svp ?

A quel moment cet abattage serait planifié ? (attention à la période de nidification et dérogations)

Ces arbres de différentes essences (Tilleul, Chênes, épicéas, pins et érable) composent actuellement un très intéressant îlot de fraîcheur, et composent un levier efficace pour le Climat, mais pas que...

Les grands arbres ne sont pas des mobiliers urbains, des gêneurs ou pire de la marchandise, mais bien des maillons forts de l'Écologie réelle, qui concourent quotidiennement au cadre de vie comme de puissants leviers pour le Climat, la qualité de l'eau, des sols, de l'air et à la santé publique comme à la Biodiversité et aux paysages. Votre charte est intéressante mais est incomplète sur ces sujets, à l'heure des urgences climatiques et des contentieux européens (eau, air...)

Nous avons connaissance des besoins de l'équipe scolaire en ombrage et en fraîcheur, car la cour de l'école n'a qu'un seul arbuste et l'usage actuel est d'occuper justement ce précieux îlot de fraîcheur situé dans le périmètre direct du groupe scolaire. Un panneau à l'entrée recommande déjà aux parents et écoliers le port de casquette....

Or, selon les informations partagées ce matin, le projet de construction pourrait se réaliser sans cet abattage...

Des alternatives existent, comme de faire un groupe scolaire aux normes dans le collège qui va être rasé à côté, de disposer à court terme des ALGECO adaptés en attente de finaliser le projet, etc.

Pour l'heure, le projet contrevient donc à [l'article L350-3 du code de l'environnement](#).

De plus, contrairement à ce qui est noté sur le plan du projet, il n'y a pas de compensation immédiate. Si on remplace un grand arbre par un arbuste il faut alors attendre le même âge du sujet planté pour que la compensation soit effective (compensation différé à très long terme). Ou en compensation immédiate il faut entre 200 et 300 sujets plantés en compensation du sujet abattu...



D'autres éléments connus nous interroge, par exemple réduire dans le PLUI la limite de construction près d'une haie protégée de 10 m à 5 m (Ce serait un désastre), sous le couvert de l'expansion économique et de l'attractivité des communes.

Qui de la santé et le bien être des habitants et travailleurs des communes concernées, y compris MELESSE ?

Car paradoxalement, il semble c'est que la communauté de communes (dont vous êtes le président), qui vient de lancer un relevé de chaleur conjointement avec la MCE pour déterminer les îlots de chaleur dans plusieurs communes dont MELESSE...

Dans la dynamique de préservation des grands arbres et des réponse aux défis climatiques et de qualité de l'air, nous joignons le lien/ la plaquette d'[AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT](#)

L'ADEME propose également un guide intéressant : « [aménagement avec la nature en Ville](#) ».

Nous avons connaissance de la réunion du Conseil Local à la Biodiversité le 30 juin prochain, nous pourrions alors venir et donner des suggestion pour ce projet ? Cela demande en amont votre retour et un temps de réflexion partagé.

En effet, nous avons des apports non négligeables à porter à vos connaissances.

A vous lire
Arbristiquement

Pour La Nature en Ville
Pascal BRANCHU (tel 0652311375)



N° de SIRET 811 264 894 00015

N° de SIREN 811 264